



CLEIS FORMATION depuis 1984

Formations SAVS

## Formations spéciales SAVS pour mieux répondre aux exigences de terrain

À l'intersection du social et du sanitaire, les SAVS ont vu le jour dans les années 70, sans toutefois avoir de réglementation spécifique jusqu'au décret du 11 mars 2005 qui précise qu'ils « ont pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées ».

L'accompagnement au sein de ces services nécessite la mise en œuvre de compétences particulières qui s'appuient sur "l'aller vers", le respect de la singularité et de l'intimité des personnes ainsi que la co-construction de leur parcours. Il est également nécessaire de maîtriser les différents dispositifs, relevant du champ du handicap mais également du droit commun.

Pour 2022/2023, nous proposons de développer avec vous des sessions de formations spécifiques à votre organisation et à votre territoire d'intervention pour mieux appréhender la complexité des situations de handicap et des multiples dispositifs imbriqués.

### MODALITÉS ET TARIFS :

Les modalités pédagogiques ainsi que les tarifs seront définis à partir de vos besoins.

Le CLEIS intervient en présentiel sur site et/ou en visioconférence. Les mutualisations inter-associatives sont possibles pour réduire les coûts de formation.

Mme Poilroux Magali,  
Responsable de la branche  
ESSMS du CLEIS se tient à  
votre disposition pour toute  
demande de formation sur  
mesure ainsi que pour les  
tarifs.  
Coordonnées de contact :  
[magalipoilroux.cleis@gmail.com](mailto:magalipoilroux.cleis@gmail.com)  
07 83 52 93 78

Nous nous engageons à vous  
répondre dans les 48 heures.

## Des thématiques de travail récurrentes au sein des services au cœur de notre offre de formation :

- *Le travail en articulation avec les services de soins et le secteur psychiatrique, mais également avec les différents établissements sociaux et medico-sociaux (mandataires judiciaires, ASE, CHRS, CMP...)*
- *Comment définir l'utilité d'une mesure de protection et comment l'instaurer? Que peut-on attendre d'un mandataire judiciaire à la protection des majeurs désigné dans une mesure de sauvegarde, de curatelle ou de tutelle?*
- *L'individualisation de l'accompagnement proposé*
- *La co-construction du projet personnalisé avec la personne accompagnée: comment favoriser la participation effective de la personne et l'expression de ses attentes?*

## Le CLEIS vous propose également :

- *Des séances d'analyse de la pratique professionnelle et de supervision*
- *Un accompagnement méthodologique dans l'élaboration de vos projets de service et référentiels*
- *Un soutien méthodologique et technique dans le développement de nouveaux dispositifs*

Centre de formation CLEIS  
1944 Chemin les Veys  
83390 CUERS